



Evolve ETFs

Rapport intermédiaire | Au 30 juin 2018



**FNB ACTIF ACTIONS
PRIVILÉGIÉES
CANADIENNES EVOLVE**

TSX : DIVS

www.evolveetfs.com



Table des matières

	Page
Rapport intermédiaire de la direction sur le rendement du Fonds	3
Aperçu du portefeuille	6
État de la situation financière (non audité)	8
État du résultat global (non audité)	9
État de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables (non audité)	10
Tableau des flux de trésorerie (non audité)	11
Inventaire du portefeuille (non audité)	12
Notes afférentes aux états financiers propres au Fonds (non audité)	15
Notes afférentes aux états financiers (non audité)	18

Le présent rapport intermédiaire de la direction sur le rendement du fonds contient les faits saillants financiers du fonds, mais ne contient pas les états financiers intermédiaires complets du fonds de placement. Vous pouvez obtenir les états financiers intermédiaires du fonds gratuitement, sur demande, en composant le 1-844-370-4884, en nous écrivant à Evolve Funds, 161 Bay Street, Suite 2700, Toronto (Ontario), M5J 2S1, ou encore en visitant notre site Web, à l'adresse www.evolveetfs.com, ou celui de SEDAR, à l'adresse www.sedar.com. Vous pouvez également obtenir les politiques et procédures de vote par procuration, le dossier de vote par procuration ou l'information trimestrielle sur le Fonds à l'aide de l'une ou l'autre de ces méthodes.

Rapport intermédiaire de la direction sur le rendement du Fonds

Pour le semestre clos le 30 juin 2018

Avis aux porteurs de parts

L'état financier intérimaire ci-joint n'a pas été audité ni examiné par les auditeurs externes des FNB Evolve

OBJECTIF ET STRATÉGIES DE PLACEMENT

Le gestionnaire vise à fournir aux porteurs de parts du FNB Actif actions privilégiées canadiennes Evolve (le « Fonds ») un revenu stable et une plus-value du capital à long terme, en investissant principalement dans un ensemble diversifié d'actions privilégiées principalement d'émetteurs canadiens, en plus d'émetteurs américains et internationaux.

RISQUE

Au cours de la période visée par le présent rapport, le Fonds n'a fait l'objet d'aucun changement ayant eu une incidence importante sur le niveau de risque associé à un placement dans le Fonds. Les investisseurs potentiels devraient lire le dernier prospectus du Fonds et consulter la description des risques qui y figure.

RÉSULTAT D'EXPLOITATION

Aucune donnée sur le rendement ne peut être présentée puisque le Fonds a été établi le 29 septembre 2017. L'actif net du Fonds était de 74,551 millions de dollars au 30 juin 2018.

ANALYSE DU GESTIONNAIRE DE PORTEFEUILLE

L'économie canadienne s'est détériorée au cours du premier trimestre de l'année en cours, et les secteurs de la consommation et du logement, qui ont pourtant contribué de façon positive à la croissance pendant le présent cycle, ont été en grande partie responsables de la perte de vitesse. Le ralentissement du secteur du logement s'est révélé plus tenace que prévu, ce qui indique que les taux d'intérêt plus élevés et les normes d'admissibilité plus strictes ont encore un effet contraignant. Toutefois, vers la fin du deuxième trimestre, les dépenses de consommation ont repris, malgré un ralentissement du recours au crédit à la consommation attribuable à la hausse des taux d'intérêt, qui a été compensé par un marché du travail acceptable combiné à une hausse considérable des gains horaires. En regardant au-delà de l'incidence des conditions météorologiques sur les derniers résultats, une reprise des ventes de détail tout au long de l'année soutient cette idée. Dans l'ensemble, il est prévu que la croissance annualisée sera de nouveau supérieure à 2 % pendant le trimestre en cours. L'inflation globale s'est maintenue au-dessus de 2 % tout au long du deuxième trimestre, et les principales mesures se situent juste au-dessous de ce niveau.

La Banque du Canada (BdC) n'a procédé à aucune autre initiative depuis son resserrement de la politique monétaire, en janvier. Toutefois, la BdC a récemment modifié la teneur de ses communications à l'intention du marché, en laissant tomber le mot « graduelle » dans les mentions portant sur sa stratégie de resserrement, en indiquant que « la hausse des taux d'intérêt sera justifiée » et en évitant toute autre mention à l'égard du maintien d'« une politique monétaire accommodante ». Et ce, malgré une économie en proie à des difficultés dues à l'incertitude du commerce, aux menaces de barrières tarifaires, aux questions de concurrence et au niveau toujours élevé de la dette des ménages. Le message diffusé par la BdC est que les décideurs politiques doivent tenir compte de ces incertitudes, mais non se laisser paralyser par elles. Il est donc très possible que la BdC hausse son taux directeur au début du troisième trimestre.

La réaction du marché canadien des obligations s'accorde avec l'éventualité d'un resserrement prochain de la politique monétaire. Les taux d'intérêt ont légèrement progressé sur l'ensemble de la courbe, et les rendements à court terme ont augmenté à un rythme légèrement plus rapide que celui des taux d'intérêt, ce qui a entraîné un aplatissement de la totalité de la courbe de rendement à un niveau qui n'avait plus été observé depuis 2008. La pente de la courbe demeure positive, mais de façon négligeable. Les rendements canadiens ont progressé à un rythme plus lent par rapport à ceux du marché américain, et la tendance à l'aplatissement a progressé à un rythme plus rapide au sud de la frontière, en raison du rythme accéléré du resserrement de la politique monétaire qui a lieu là-bas.

Pendant le trimestre, le rendement des obligations d'État à cinq ans a affiché une grande volatilité (tout comme la plus grande partie de la courbe de rendement). Au cours de la première moitié du trimestre, le rendement des obligations d'État canadiennes à cinq ans a augmenté de 35 points de base, avant de connaître une brusque inversion qui s'est maintenue jusqu'à la fin du trimestre, à l'exception de la dernière semaine. Il a clôturé le trimestre en hausse de 7 points de base. La fluctuation du taux est à l'origine d'une certaine volatilité sur le marché des actions privilégiées, à un niveau moindre toutefois que sur celui observé pour les obligations. Cette situation souligne l'atout que représentent en tout temps les actions privilégiées en tant que catégorie d'actifs complémentaire par rapport aux obligations, dans la mesure où les actions réduisent la sensibilité d'un portefeuille aux taux d'intérêt.



Au cours du trimestre, l'événement le plus marquant a été la proposition d'Enbridge Inc. de simplifier sa structure organisationnelle, à savoir ses filiales comme Enbridge Income Fund Holdings, Enbridge Energy Partners et Spectra Energy Partners. La simplification éliminerait la structure publique américaine de MLP (Master Limited Partnership), réduirait le montant des fuites de trésorerie attribuables aux versements de dividendes aux actionnaires publics des filiales et simplifierait la stratégie de financement d'Enbridge Inc. pour ses plans en matière d'immobilisations.

Les investisseurs ont accueilli favorablement la proposition, du fait de la clarté qu'elle apporte et de la complexité moindre qu'elle occasionne pour la structure, ce qui s'est traduit par un redressement important du cours du marché des actions privilégiées d'Enbridge Inc., dont la position avait été renforcée au cours des derniers mois. Vers la fin du trimestre, Enbridge a de nouveau fait la une des journaux : l'un de ses projets phares a reçu une approbation réglementaire, qui a permis de résoudre les difficultés qui nuisaient à l'amélioration des perspectives envisagées à l'égard d'Enbridge.

Au deuxième trimestre, un autre événement notoire est survenu sur le marché des actions privilégiées : le gouvernement du Canada a annoncé l'acquisition du réseau d'oléoducs Trans Mountain de l'entreprise Kinder Morgan Canada Limited. Il s'agit d'un événement de taille. Dans le passé, ce réseau et le projet d'expansion lui étant associé ont défrayé la chronique, tout en générant un sentiment de méfiance envers le secteur des oléoducs et en se répercutant sur les prix des titres. Cette annonce positive démontre le soutien continu du gouvernement fédéral à l'égard des infrastructures énergétiques essentielles au Canada.

Depuis le début de l'année, le portefeuille a généré une valeur importante en dépit du rendement décevant de l'indice au deuxième trimestre. En avril et mai, le gestionnaire a commencé à accroître l'exposition du Fonds dans le secteur des oléoducs, car l'exposition était inférieure à celle de l'ensemble du marché des actions privilégiées au cours de la seconde moitié du premier trimestre et du début du deuxième trimestre, qui a soutenu le rendement pendant la dernière moitié du trimestre.

ÉVÉNEMENTS RÉCENTS

À l'heure actuelle, il n'y a aucun changement prévu à la stratégie de placement du Fonds ou du de gestionnaire.

OPÉRATIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Le gestionnaire se conforme à ses politiques et procédures actuelles à l'égard des placements auprès des émetteurs liés et se rapporte régulièrement au comité d'examen indépendant.

FRAIS DE GESTION

Les frais de gestion sont calculés en fonction d'un taux de 0,65 % par année de la valeur liquidative moyenne quotidienne du Fonds. Les frais sont cumulés quotidiennement et généralement payés tous les mois. Pour la période close le 30 juin 2018, le Fonds a engagé des frais de gestion de 150 320 \$. Ces frais de gestion ont été encaissés par Evolve Funds Group Inc. dans le cadre de l'exploitation quotidienne du Fonds, qui comprend notamment la gestion du portefeuille, la maintenance des systèmes de portefeuille utilisés pour la gestion du Fonds, le maintien du site Web www.evolveetfs.com et la prestation de l'ensemble des autres services comme le marketing et la promotion.

FAITS SAILLANTS FINANCIERS

Les tableaux suivants présentent des informations financières clés sur le Fonds et visent à aider les lecteurs à comprendre ses résultats financiers pour la période indiquée.

RENDEMENTS PASSÉS

Étant donné que le Fonds est un émetteur assujéti depuis moins d'un an, sa date de création étant le 29 septembre 2017, la présentation de données sur le rendement de la période n'est pas autorisée.

ACTIF NET PAR PART DU FONDS¹

Parts non couvertes – actif net par part

Pour les périodes closes le :	30 juin 2018 (\$)	31 décembre 2017 (\$)
Actif net par part, début de la période	20,64	20,10
Augmentation (diminution) liée à l'exploitation :		
Total des revenus	0,49	0,26
Total des charges	(0,12)	(0,05)
Profits réalisés (pertes réalisées)	(0,00)	0,01
Profits latents (pertes latentes)	(0,37)	0,39
Augmentation (diminution) totale liée à l'exploitation²	–	0,61
Distributions :		
Du revenu (sauf les dividendes)	(0,42)	–
Des dividendes		(0,06)
Des gains en capital		(0,01)
Remboursement de capital		(0,14)
Total des distributions annuelles³	(0,42)	(0,21)
Actif net par part, fin de la période	20,71	20,64

RATIOS ET DONNÉES SUPPLÉMENTAIRES DU FONDS

Parts non couvertes – ratios et données supplémentaires

place under line

Pour les périodes closes le :	30 juin 2018 (\$)	
Valeur liquidative totale (\$) ⁴	74 550 615	6 708 228
Nombre de parts en circulation ⁴	3 600 000	325 000
Ratio des frais de gestion ⁵	0,90 %	0,89 %
Ratio des frais d'opération ⁶	0,30 %	0,13 %
Taux de rotation du portefeuille ⁷	16,63 %	12,01 %
Valeur liquidative par part (\$)	20,71	20,64
Cours de clôture (\$)	20,64	20,68



1. Cette information est tirée des états financiers intermédiaires non audités du Fonds au 30 juin 2018 et des états financiers annuels audités du Fonds au 31 décembre 2017. Le Fonds a commencé ses activités le 29 septembre 2017.
2. L'actif net et les distributions sont fonction du nombre réel de parts en circulation à la date considérée. L'augmentation ou la diminution liée à l'exploitation se fonde sur le nombre moyen pondéré de parts en circulation au cours de la période.
3. Les distributions ont été payées au comptant ou réinvesties dans des parts additionnelles du Fonds, ou les deux. Les distributions réelles sont susceptibles de varier légèrement en raison de l'arrondissement.
4. Ces renseignements sont au 30 juin 2018 et au 31 décembre 2017.
5. Le ratio des frais de gestion est établi d'après le total des charges plus la taxe de vente harmonisée (à l'exclusion des distributions, des commissions et des autres coûts de transaction du portefeuille) de la période indiquée, et il est exprimé en pourcentage annualisé de la valeur liquidative moyenne quotidienne au cours de la période.
6. Le ratio des frais d'opération représente le total des commissions et des autres coûts de transaction du portefeuille, et il est exprimé en pourcentage annualisé de la valeur liquidative moyenne quotidienne au cours de la période.
7. Le taux de rotation du portefeuille indique dans quelle mesure le gestionnaire de portefeuille du Fonds gère activement les placements de celui-ci. Un taux de rotation du portefeuille de 100 % signifie que le Fonds achète et vend tous les titres de son portefeuille une fois au cours de la période. Plus le taux de rotation au cours d'une période est élevé, plus les frais d'opération payables par le Fonds au cours de la période sont élevés, et plus il est probable qu'un investisseur réalisera des gains en capital imposables au cours de la période. Il n'y a pas nécessairement de lien entre un taux de rotation élevé et le rendement d'un Fonds.

RENDEMENTS PASSÉS

Étant donné que le Fonds est un émetteur assujéti depuis moins d'un an, sa date de création étant le 29 septembre 2017, la présentation de données sur le rendement de la période n'est pas autorisée.

Aperçu du portefeuille

25 PRINCIPAUX TITRES

Au 30 juin 2018

Titre	% de la valeur liquidative
Enbridge Inc., actions privilégiées, série D	3,8
Brookfield Office Properties Inc, actions privilégiées, 4,85 %, série 11	3,1
Banque canadienne impériale de commerce, actions privilégiées, série 47	3,1
La Banque Toronto-Dominion, actions privilégiées, série 18	2,9
BCE INC., actions privilégiées, série AI	2,8
Intact Financial Corporation, actions privilégiées, série 1	2,2
La Banque Toronto-Dominion, actions privilégiées, 3,75 %, série	2,2
Pembina Pipeline Corporation, actions privilégiées, 4,90 %, série 21	2,2
Pembina Pipeline Corporation, actions privilégiées, rachat cumulatif	2,1
Banque de Montréal, actions privilégiées, série 31	2,1
Banque canadienne de l'Ouest, actions privilégiées, série 5	2,0
Financière Manuvie, actions privilégiées, série 9	2,0
Brookfield Infrastructure Partners LP, actions privilégiées, série 7	2,0
Brookfield Renewable Partners LP, série privilégiée 11	1,9
Kinder Morgan Canada Limited, actions privilégiées, série 1	1,9

Aperçu du portefeuille (suite)

Titre	% de la valeur liquidative
Brookfield Renewable Partners LP, série privilégiée 13	1,9
Enbridge Inc., actions privilégiées, série 17	1,9
Canadian Utilities Limited, actions privilégiées, série AA	1,8
Brookfield Office Properties Inc., actions privilégiées	1,8
Financière Manuvie, actions privilégiées, série 11	1,7
Banque canadienne impériale de commerce	1,7
TransCanada Corporation, actions privilégiées, série 4	1,7
Fortis Inc., actions privilégiées, série J	1,6
TransAlta Corp., actions privilégiées, série F	1,6
La Banque Toronto-Dominion, actions privilégiées, 3,80 %, série 3	1,5
Principaux titres du portefeuille en pourcentage de la valeur liquidative	53,6

RÉPARTITION SECTORIELLE

Portefeuille, par catégorie	% de l'actif net attribuable aux porteurs de parts Au 30 juin 2018
Actions	
Consommation de base	1,2
Énergie	22,4
Services financiers	51,0
Immobilier	1,1
Télécommunications	6,6
Services publics	17,0
Trésorerie et équivalents de trésorerie	0,6
Autres actifs, moins les passifs	0,1
	100,0

L'aperçu du portefeuille peut changer en raison des opérations de placement. Des mises à jour trimestrielles sont disponibles sur le site Web de la Société, à l'adresse www.evolveetfs.com.

**État de la situation financière** (non audité)

Au 30 juin 2018 et au 31 décembre 2017

(en dollars canadiens, sauf les nombres de parts)

	30 juin 2018 (\$)	31 décembre 2017 (\$)
Actif		
Actifs courants		
Placements à la juste valeur	74 048 348	6 653 572
Trésorerie	484 122	51 884
Souscriptions à recevoir	13 248	–
Intérêts, dividendes et autres montants à recevoir	135 483	7 262
	74 681 201	6 712 718
Passif		
Passifs courants		
Placements achetés à payer	51 360	–
Charges à payer	79 226	4 490
	130 586	4 490
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	74 550 615	6 708 228
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables		
Parts non couvertes	74 550 615	6 708 228
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par part		
Parts non couvertes	20,71	20,64

Approuvé au nom du conseil d'administration d'Evolve Funds Group Inc., gestionnaire et fiduciaire :

Raj Lala
Président et chef de la directionElliot Johnson
Chef de l'exploitation, chef des placements et administrateur

État du résultat global (non audité)

Pour la période close le 30 juin

(en dollars canadiens, sauf les nombres de parts)

	2018
	(\$)
Revenus	
Revenus d'intérêts aux fins de distribution	1
Revenus de dividendes	986 745
Variations de la juste valeur des placements	
Profits nets réalisés (pertes nettes réalisées)	(7 951)
Variation nette de la plus-value (moins-value) latente	(730 016)
Total des revenus (pertes)	248 779
Charges	
Frais de gestion (note 4)	150 320
Frais d'administration (note 4)	34 689
Coûts de transaction (note 2)	62 230
Total des charges d'exploitation	247 239
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts et liée à l'exploitation	1 540
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts et liée à l'exploitation	
Parts non couvertes	1 540
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts et liée à l'exploitation, par part	
Parts non couvertes	0,00

**État de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables (non audité)**

Pour la période close le 30 juin

(en dollars canadiens, sauf les nombres de parts)

	2018
	(\$)
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables au début de la période	
Parts non couvertes	6 708 228
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables et liée à l'exploitation	
Parts non couvertes	1 540
Distributions aux porteurs de parts :	
Du revenu net de placement	(866 250)
	<u>(866 250)</u>
Opérations sur parts rachetables :	
Produit tiré de la vente de parts rachetables	
Parts non couvertes	68 707 097
	<u>68 707 097</u>
Augmentation (diminution) nette au titre des opérations sur parts rachetables	<u>68 707 097</u>
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables pour la période	<u>67 842 387</u>
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à la fin de la période	
Parts non couvertes	<u>74 550 615</u>

Tableau des flux de trésorerie (non audité)

Pour la période close le 30 juin

(en dollars canadiens, sauf les nombres de parts)

2018
(\$)

Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation

Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts et liée à l'exploitation	1 540
Rajustements au titre des éléments suivants :	
Profits nets réalisés (pertes nettes réalisées) sur les placements	7 951
Variation de la (plus-value) moins-value latente des placements	730 016
Achats de placements ²	(9 631 819)
Produit à la vente ou à l'échéance de placements	6 798 112
(Augmentation) diminution des intérêts with lower cas I, dividendes et autres montants à recevoir	(128 221)
Augmentation (diminution) des charges à payer	74 736

Flux de trésorerie nets provenant des (affectés aux) activités d'exploitation **(2 147 685)**

Flux de trésorerie liés aux activités de financement

Distributions versées aux porteurs de parts, déduction faite des distributions réinvesties	(866 250)
Produit tiré de la vente de parts ²	3 446 173

Flux de trésorerie nets provenant des (affectés aux) activités de financement **2 579 923**

Augmentation (diminution) nette de la trésorerie **432 238**

Trésorerie au début de la période **51 884**

Trésorerie à la fin de la période **484 122**

Informations supplémentaires¹ :

Intérêts reçus, déduction faite des retenues d'impôt étranger	1
Dividendes reçus, déduction faite des retenues d'impôt étranger	858 524

¹ Inklus dans les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation

² Exclut les opérations en nature, le cas échéant

Inventaire du portefeuille (non audité)

Au 30 juin 2018

Nombre d'actions		Coût moyen (\$)	Juste valeur (\$)
Consommation de base (1,2 %)			
40 785	George Weston limitée, actions privilégiées, série V	918 192	904 203
Énergie (22,4 %)			
55 489	Enbridge Inc., actions privilégiées, série 17	1 413 919	1 407 201
51 280	Enbridge Inc., actions privilégiées, série 7	1 072 375	1 043 548
45 904	Enbridge Inc., actions privilégiées, série 9	959 030	935 983
146,171	Enbridge Inc., actions privilégiées, série D	2 880 493	2,864,952
51 375	Enbridge Inc., actions privilégiées, 4 %, série P	1 048 497	1 027 500
38 489	Husky Energy Inc., actions privilégiées	702 153	680 870
58 185	Kinder Morgan Canada Limited, actions privilégiées, série 1	1 467 902	1 451 134
67 860	Pembina Pipelin Corporation, actions privilégiées, rachat cumulatif	1 604 393	1 583 174
64 923	Pembina Pipeline Corporation, actions privilégiées, 4,90 %, série 21	1 636 129	1 632 164
28 169	TransCanada Corporation, actions privilégiées, série 15	729 815	721 408
52 396	TransCanada Corporation, actions privilégiées, série 2	1 067 994	1 050 540
73 539	TransCanada Corporation, actions privilégiées, série 4	1 246 279	1 248 692
45 760	TransCanada Corporation, actions privilégiées, série 7	1 053 632	1 033 261
		16 882 611	16 680 427
Services financiers (51,0 %)			
9 135	Artis Real Estate Investment Trust	194 508	187 268
45 092	Banque de Montréal, actions privilégiées, 3,90 %, série 29	1 051 191	1 046 134
67 827	Banque de Montréal, actions privilégiées, série 31	1 564 478	1 558 664
45 698	Brookfield Asset Management Inc., actions privilégiées, série 13	772 429	783 721
45 188	Brookfield Asset Management Inc., actions privilégiées, série 2	764 733	770 907
36 033	Brookfield Asset Management Inc., actions privilégiées, série 26	758 072	738 316
43 301	Brookfield Asset Management Inc., actions privilégiées, série 4	731 159	740 014
18 660	Brookfield Asset Management Inc., actions privilégiées, série 9	350 664	353 980
99 458	Brookfield Office Properties Inc, actions privilégiées, 4,85 %, série 11	2 387 093	2 318 366
87 579	Brookfield Office Properties Inc., actions privilégiées	1 354 481	1 340 834
26 739	Brookfield Office Properties Inc., actions privilégiées, série W	408 897	408 572
50 634	Banque canadienne impériale de commerce	1 278 197	1 262 812
94 758	Banque canadienne impériale de commerce, actions privilégiées, série 47	2 331 598	2 277 035
61 234	Banque canadienne de l'Ouest, actions privilégiées, série 5	1 480 393	1 498 396

Inventaire du portefeuille (suite) (non audité)

Au 30 juin 2018

Nombre d'actions		Coût moyen (\$)	Juste valeur (\$)
15 711	E-L Financial Corporation Limited, actions privilégiées, série 2	352 688	348 784
42 951	Fairfax Financial Holdings Limited, actions privilégiées, série E	820 163	807 479
50 709	Fairfax Financial Holdings Limited, actions privilégiées, série G	1 046 237	1 036 492
18 690	Fairfax Financial Holdings Limited, actions privilégiées, série K	446 569	443 327
27 891	Great-West Lifeco Inc., actions privilégiées	724 874	726 561
29 348	Great-West Lifeco Inc., actions privilégiées	728 730	719 613
32 578	Great-West Lifeco Inc., actions privilégiées, série L	837 757	836 929
42 112	Intact Financial Corporation, série 7	1 051 320	1 042 272
85 014	Intact Financial Corporation, actions privilégiées, série 1	1 718 121	1 654 372
51 722	Financière Manuvie, actions privilégiées, série 11	1 285 383	1 286 326
36 628	Financière Manuvie, actions privilégiées, série 17	864 060	849 403
58 910	Financière Manuvie, actions privilégiées, série 9	1 467 781	1 463 914
45 327	Financière Power, actions privilégiées, 3,45 %, série A	928 132	965 465
25 651	Banque Royale du Canada, actions privilégiées	625 428	623 832
47 250	Banque Royale du Canada, actions privilégiées, série BB	1 112 671	1 111 320
47 355	Banque Royale du Canada, actions privilégiées, 4,00 %, série AZ	1 112 043	1 114 263
20 834	Financière Sun Life, actions privilégiées de catégorie D, série 4	445 296	452 098
48 509	Financière Sun Life, actions privilégiées de catégorie C, série 3	1 032 743	1 045 369
70 851	Banque Toronto-Dominion, actions privilégiées, 3,75 %, série	1 638 348	1 650 120
48 134	Banque Toronto-Dominion, actions privilégiées, 3,80 %, série 3	1 124 191	1 127 298
85 664	Banque Toronto-Dominion, actions privilégiées, série 18	2 154 288	2 158 733
17 952	Thomson Reuters Corporation, actions privilégiées, série B	342 704	354 552
35 828	Banque Toronto-Dominion, actions privilégiées, 4,50 %, série 16	906 707	902 866
		38 194 127	38 006 407
Immobilier (1,1 %)			
36 269	Brookfield Office Properties Inc., actions privilégiées, série S	843 054	827 477
Télécommunications (6,6 %)			
38 124	BCE Inc., actions privilégiées, 2,954 %, série AK	739 967	729 312
49 667	BCE Inc., actions privilégiées, série AA	995 570	970 493
56 985	BCE Inc., actions privilégiées, série AG	1 129 572	1 104 369
110 316	BCE INC., actions privilégiées, série AI	2 156 865	2 119 170
		5 021 974	4 923 344

**Inventaire du portefeuille (suite)** (non audité)

Au 30 juin 2018

Nombre d'actions		Coût moyen (\$)	Juste valeur (\$)
Services publics (17,0 %)			
58 043	Brookfield Infrastructure Partners LP, actions privilégiées, série 7	1 461 347	1 453 977
57 835	Brookfield Renewable Partners LP, actions privilégiées, série 11	1 455 650	1 452 815
57 747	Brookfield Renewable Partners LP, actions privilégiées, série 13	1 443 036	1 423 464
59 284	Canadian Utilities Limited, actions privilégiées, série AA	1 396 470	1 370 646
22 658	Capital Power Corporation, actions privilégiées	588 295	584 576
38 307	TransCanada Corporation, actions privilégiées, série 1	658 582	654 667
22 333	TransCanada Corporation, actions privilégiées, série 3	509 703	501 376
42 491	TransCanada Corporation, actions privilégiées, série 5	950 985	943 300
37 454	Fortis Inc., actions privilégiées, série I	684 024	676 794
54 442	Fortis Inc., actions privilégiées, série J	1 227 739	1 212 968
66 061	TransAlta Corp., actions privilégiées, série F	1 211 700	1 177 868
23 448	TransAlta Corporation, actions privilégiées, 5,3 %, série G	526 925	509 291
29 778	Westcoast Energy Inc., actions privilégiées, série 7	739 912	744 748
		12 854 368	12 706 490
	Coûts de transaction	(8 077)	-
	Total des placements (99,3 %)	74 706 249	74 048 348
	Autres actifs, moins les passifs (0,7 %)		502 267
	ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX PORTEURS DE PARTS RACHETABLES		74 550 615

Notes afférentes aux états financiers propres au Fonds (non audité)

Au 30 juin 2018

RISQUES LIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (NOTE 3)

Risque lié au cours du marché

Le tableau ci-dessous présente l'estimation de la direction concernant l'incidence sur l'actif net d'une variation de 10 % de la valeur du Fonds, au 30 juin 2018, toute autre variable demeurant constante :

Fonds	Variation de +/-10 % Au 30 juin 2018
FNB Actif actions privilégiées canadiennes Evolve	7 404 835

Risque de change

La majorité des actifs et passifs financiers du Fonds sont libellés en dollars canadiens. Au 30 juin 2018, le Fonds n'avait aucun placement important libellé dans une devise autre que le dollar canadien.

Risque de taux d'intérêt

Au 30 juin 2018, la majorité des actifs et passifs financiers du Fonds n'étaient pas porteurs d'intérêts. Par conséquent, le Fonds n'est pas assujéti à un degré important de risque attribuable aux fluctuations des taux d'intérêt en vigueur sur le marché.

Risque de liquidité

Les liquidités du Fonds sont gérées sur une base quotidienne afin de pouvoir acquitter les charges et de pourvoir aux rachats des parts rachetables du Fonds. Au 30 juin 2018, le Fonds ne détenait pas beaucoup de passifs financiers ayant des échéances de plus de 3 mois.

Risque de crédit

Au 30 juin 2018, les actions privilégiées qui composaient le FNB Actif actions privilégiées canadiennes Evolve affichaient les cotes de crédit ci-après :

Titres par cote de crédit	% de l'actif net attribuable aux porteurs de parts
P1	4,4
P2	70,8
P3	24,1
Total	99,3

Les cotes de crédit des actions privilégiées proviennent de Dominion Bond Rating Services et de Standard & Poor's. Les actions privilégiées assorties d'une cote de crédit de P1 sont de qualité supérieure et sont appuyées par des entités dont les résultats et le bilan sont solides. P2 est une cote de crédit de qualité satisfaisante. Les dividendes et le principal sont toujours protégés, mais les résultats, le bilan et les ratios de couverture ne sont pas aussi solides que ceux des sociétés dont la cote est de P1. P3 est une cote de crédit de qualité adéquate. Bien que la protection des dividendes et du principal soit toujours acceptable, l'entité émettrice est plus susceptible de subir l'incidence de conditions financières et économiques défavorables, et il peut exister d'autres conditions défavorables ayant pour effet de réduire la protection du crédit.

**Notes afférentes aux états financiers propres au Fonds (suite)** (non audité)

Au 30 juin 2018

Risque de concentration de portefeuille

Les principales concentrations du Fonds par secteur se présentent comme suit :

Portefeuille, par catégorie	% de l'actif net attribuable aux porteurs de parts	
	Au 30 juin 2018	
Actions		
Consommation de base		1,2
Énergie		22,4
Services financiers		51,0
Immobilier		1,1
Télécommunications		6,6
Services publics		17,0
Trésorerie et équivalents de trésorerie		0,6
Autres actifs, moins les passifs		0,1
		100,0

Évaluations à la juste valeur

Voici la hiérarchie des évaluations à la juste valeur en fonction des données utilisées au 30 juin 2018 lors de l'évaluation des actifs et passifs financiers du Fonds comptabilisés à la juste valeur :

	ACTIFS (PASSIFS) FINANCIERS (\$)			Total
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	
Actions	74 048 348	–	–	74 048 348
Total	74 048 348	–	–	74 048 348

Il n'y a eu aucun transfert de titres entre le niveau 1 et le niveau 2 au cours de la période close le 30 juin 2018. Il n'y avait aucun titre de niveau 3 au cours de la période close le 30 juin 2018.

OPÉRATIONS SUR LES PARTS (NOTE 5)**PARTS NON COUVERTES**

Nombre de parts rachetables en circulation au début de la période	325 000
Émises	3 275 000
Réinvesties	–
Rachetées	–
Nombre de parts rachetables en circulation à la fin de la période	3 600 000

IMPÔTS SUR LE REVENU (NOTE 6)

Au 30 juin 2018, le Fonds n'avait pas de solde de pertes en capital et autres qu'en capital reportées en avant.

Notes afférentes aux états financiers (non audité)

Pour la période close le 30 juin 2018

(en dollars canadiens, sauf indication contraire)

1. ORGANISATION

Les FNB Evolve (chacun un « Fonds », collectivement, les « Fonds ») sont des fonds négociés en Bourse (« FNB ») constitués aux dates de création indiquées ci-dessous en tant que fiducies de fonds commun de placement à capital variable sous le régime des lois de la province d'Ontario aux termes d'une déclaration de fiducie cadre datée du 4 août 2017, qui peut être modifiée et mise à jour de temps à autre. Les parts du Fonds sont cotées à la Bourse de Toronto (« TSX »), ainsi qu'à la Bourse NEO (« NEO ») dans le cas du FNB Actif titres à revenu fixe et approche fondamentale Evolve. L'adresse du siège social des Fonds est la suivante : 161 Bay Street, suite 2700, Toronto (Ontario) M5J 2S1.

Les FNB Sphere (chacun, un « Fonds » et collectivement, les « Fonds ») sont des fonds négociés en Bourse constitués aux dates de création indiquées ci-dessous en tant que fiducies de fonds commun de placement à capital variable sous le régime des lois de la province d'Ontario aux termes d'une déclaration de fiducie cadre datée du 30 mars 2016 qui peut être modifiée et mise à jour de temps à autre. Les parts des Fonds sont cotées à la Bourse de Toronto (« TSX »). L'adresse du siège social des Fonds est la suivante : 161 Bay Street, suite 2700, Toronto (Ontario) M5J 2S1.

À la suite de l'acquisition conclue le 12 janvier 2018, Evolve Funds Group Inc. est maintenant le gestionnaire des fonds suivants : Sphere FTSE Canada Sustainable Yield Index ETF, Sphere FTSE Europe Sustainable Yield Index ETF et Sphere FTSE Emerging Markets Sustainable Yield Index ETF.

FNB SOUS GESTION ACTIVE

Nom du fonds	Catégorie	Symbole boursier à la TSX	Date de création	Date de début des activités
FNB Actif actions privilégiées canadiennes Evolve	Parts non couvertes	DIVS	14 août 2017	29 septembre 2017
FNB Actif titres à revenu fixe et approche fondamentale Evolve	Parts non couvertes	FIXD	21 mars 2018	28 mars 2018
FNB Actif obligations à duration courte Evolve	Parts couvertes	TIME	14 août 2017	16 octobre 2017
	Parts non couvertes	TIME.B	14 août 2017	16 octobre 2017
FNB Actif actions américaines et approche fondamentale Evolve	Parts couvertes	CAPS	14 août 2017	16 octobre 2017
	Parts non couvertes	CAPS.B	14 août 2017	16 octobre 2017
FNB Chaîne de blocs Evolve	Parts non couvertes	LINK	26 février 2018	5 mars 2018
FNB Marijuana Evolve	Parts non couvertes	SEED	5 février 2018	8 février 2018

Nuveen Asset Management, LLC est le sous-conseiller en valeurs du FNB Actif actions américaines et approche fondamentale Evolve et du FNB Actif obligations à duration courte Evolve.

Foyston, Gordon & Payne Inc. est le sous-conseiller en valeurs du FNB Actif actions privilégiées canadiennes Evolve et du FNB Actif titres à revenu fixe et approche fondamentale Evolve.

FNB INDICIELS

Nom du fonds	Catégorie	Symbole boursier à la TSX	Date de création	Date de début des activités
FNB indiciel innovation automobile Evolve	Parts couvertes	CARS	4 août 2017	29 septembre 2017
	Parts non couvertes	CARS.B	4 août 2017	29 septembre 2017
	Parts non couvertes en dollars américains	CARS.U	4 août 2017	3 octobre 2017

**Notes afférentes aux états financiers (non audité)**

Pour la période close le 30 juin 2018

(en dollars canadiens, sauf indication contraire)

FNB indiciel cybersécurité Evolve	Parts couvertes	CYBR	4 août 2017	20 septembre 2017
	Parts non couvertes	CYBR.B	4 août 2017	20 septembre 2017
FNB indiciel innovation Evolve	Parts couvertes	EDGE	20 avril 2018	30 avril 2018
FNB indiciel mixité nord-américaine Evolve	Parts couvertes	HERS	4 août 2017	20 septembre 2017
	Parts non couvertes	HERS.B	4 août 2017	20 septembre 2017
Sphere FTSE Canada Sustainable Yield Index ETF	Parts non couvertes	SHC	30 mars 2016	11 avril 2016
Sphere FTSE Emerging Markets Sustainable Yield Index ETF	Parts couvertes	SHZ	30 mars 2016	29 septembre 2016
Sphere FTSE Europe Sustainable Yield Index ETF	Parts couvertes	SHE	30 mars 2016	13 avril 2016

Chaque FNB de suivi indiciel cherche à reproduire, autant qu'il est raisonnablement possible, et avant déduction des frais, le rendement d'un indice boursier général reconnu.

FNB INDICIELS AVEC STRATÉGIES ACTIVES D'OPTIONS D'ACHAT COUVERTES

Nom du fonds	Catégorie	Symbole boursier à la TSX	Date de création	Date de début des activités
FNB Rendement amélioré de sociétés mondiales de soins de santé Evolve	Parts couvertes	LIFE	4 août 2017	25 octobre 2017
	Parts non couvertes	LIFE.B	4 août 2017	25 octobre 2017
FNB Rendement amélioré de banques américaines Evolve	Parts couvertes	CALL	4 août 2017	16 octobre 2017
	Parts non couvertes	CALL.B	4 août 2017	16 octobre 2017

Chaque FNB indiciel avec stratégies d'options d'achat couvertes cherche à reproduire, autant qu'il est raisonnablement possible et avant déduction des frais, le rendement d'un indice boursier général reconnu. Il vise à produire également le rendement d'une stratégie de vente d'options d'achat contre un maximum de 33 % de titres de capitaux propres des portefeuilles intégrant des stratégies d'options d'achat couvertes.

Evolve Funds Group Inc. (le « gestionnaire ») est le fiduciaire, le gestionnaire et le gestionnaire de placements des Fonds.

Les états financiers des Fonds ont été établis au 30 juin 2018 et pour la période close à cette date. L'état de la situation financière est établi au 30 juin 2018 pour le FNB Marijuana Evolve, le FNB Chaîne de blocs Evolve, le FNB Actif titres à revenu fixe et approche fondamentale Evolve et le FNB indiciel innovation Evolve. L'état de la situation financière est au 30 juin 2018 et au 31 décembre 2017 pour le FNB Actif actions américaines et approche fondamentale Evolve, le FNB Actif obligations à durée courte Evolve, le FNB Actif actions privilégiées canadiennes Evolve, le FNB Actif prêts à taux variable Evolve, le FNB indiciel cybersécurité Evolve, le FNB indiciel mixité nord-américaine Evolve, le FNB indiciel innovation automobile Evolve, le FNB Rendement amélioré de banques américaines Evolve et le FNB Rendement amélioré de sociétés mondiales de soins de santé Evolve.

L'état du résultat global, l'état de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables et le tableau des flux de trésorerie du FNB Marijuana Evolve, du FNB Chaîne de blocs Evolve, du FNB Actif titres à revenu fixe et approche fondamentale Evolve et du FNB indiciel innovation Evolve ont été établis pour les périodes commençant à chaque date de création respective jusqu'au 30 juin 2018. L'état du résultat global, l'état de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables et le tableau des flux de trésorerie du FNB Actif actions américaines et approche fondamentale Evolve, le FNB Actif obligations à durée courte Evolve, le FNB Actif actions privilégiées canadiennes Evolve, le FNB Actif prêts à taux variable Evolve, le FNB indiciel cybersécurité Evolve, le FNB indiciel mixité nord-américaine Evolve, le FNB indiciel innovation automobile Evolve, le FNB Rendement amélioré de banques américaines Evolve et le FNB Rendement amélioré de sociétés mondiales de soins de santé Evolve ont été établis pour les périodes closes le 30 juin des exercices présentés.

Notes afférentes aux états financiers (non audité)

Pour la période close le 30 juin 2018

(en dollars canadiens, sauf indication contraire)

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers des Fonds ont été préparés conformément à l'IAS 34, *Information financière intermédiaire* (« IAS 34 »), publiée par l'International Accounting Standards Board (« IASB »). Les états financiers ont été préparés selon l'hypothèse de la continuité de l'exploitation et le principe du coût historique, à l'exception des actifs et passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net. Chaque Fonds est une entité de placement, et, de façon générale, tous les actifs et passifs financiers sont évalués à leur juste valeur conformément aux IFRS. Par conséquent, les méthodes comptables des Fonds utilisées pour l'évaluation de la juste valeur des placements et des dérivés sont conformes aux méthodes utilisées pour l'évaluation de la valeur liquidative des opérations avec les porteurs de parts.

Au moment de la transition de l'IAS 39, *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation* (« IAS 39 »), à l'IFRS 9, *Instruments financiers* (« IFRS 9 »), les actifs et passifs financiers ont été classés à la juste valeur par le biais du résultat net (« JVRN »). Ce classement, qui diffère du classement imposé par l'IAS 39, a donné lieu, au moment de la transition, à des changements de catégorie pour certains actifs et passifs financiers.

À compter du 1^{er} janvier 2018, tous les actifs financiers qui avaient été désignés antérieurement à la JVRN, de même que tous les actifs et passifs financiers qui avaient été classés antérieurement comme des actifs et passifs financiers au coût amorti, ont été reclassés en tant qu'évalués à la JVRN. Le classement des actifs et passifs dérivés qui étaient antérieurement considérés comme des instruments financiers détenus à des fins de transaction et qui étaient classés comme des instruments évalués à la JVRN demeure inchangé à l'adoption de la nouvelle norme. Il n'y a eu aucun changement aux attributs d'évaluation des actifs et passifs financiers après la transition à l'IFRS 9.

En appliquant les IFRS, la direction peut établir des estimations et des hypothèses qui influent sur le montant présenté des actifs, des passifs, des produits et des charges au cours des périodes de présentation de l'information financière. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

Voici un résumé des principales méthodes comptables utilisées par les Fonds :

Classement et comptabilisation des instruments financiers

Les instruments financiers comprennent des actifs et passifs financiers comme des titres de créance et de participation, des fonds communs de placement à capital variable, des dérivés, la trésorerie, ainsi que d'autres créances et dettes. Les Fonds classent et évaluent les instruments financiers conformément à l'IFRS 9. Lors de leur comptabilisation initiale, les actifs et passifs financiers sont classés à la juste valeur par le biais du résultat net (JVRN) ou comptabilisés au coût amorti. Le classement initial d'un instrument financier dépend des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels des actifs financiers ainsi que du modèle économique du Fonds à l'égard de la gestion des actifs financiers.

Actifs et passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net

Les instruments financiers comprennent des actifs et passifs financiers, notamment des titres de créance et de participation, des fonds communs de placement négociés en Bourse et des instruments dérivés, la trésorerie ainsi que d'autres créances et dettes.

Tous les actifs et passifs financiers sont comptabilisés à l'état de la situation financière lorsqu'un Fonds devient partie aux obligations contractuelles de l'instrument. Les instruments financiers sont décomptabilisés lorsque le droit de recevoir des flux de trésorerie de l'instrument est échu ou lorsqu'un Fonds a transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété. Ainsi, les opérations d'achat et de vente de placements sont comptabilisées à la date de transaction.

Les actifs et passifs financiers sont par la suite évalués à la JVRN, et les variations de la juste valeur sont comptabilisées dans l'état du résultat global.



Notes afférentes aux états financiers (non audité)

Pour la période close le 30 juin 2018

(en dollars canadiens, sauf indication contraire)

Évaluation des instruments financiers

Les actifs et passifs financiers évalués à la JVRN sont comptabilisés à l'état de la situation financière à leur juste valeur au moment de la comptabilisation initiale. Tous les coûts de transaction comme les commissions engagées lors de l'achat ou de la vente de titres pour ces instruments sont comptabilisés directement en résultat net.

Après l'évaluation initiale, les Fonds évaluent à la juste valeur les instruments financiers qui sont classés comme étant à la JVRN. Les variations subséquentes de la juste valeur de ces instruments financiers (c.-à-d., l'excédent ou le déficit de la somme de la juste valeur des placements du portefeuille par rapport à la somme du coût moyen de chaque placement du portefeuille) sont comptabilisées à titre de plus-value (moins-value) latente des placements. La variation de la plus-value (moins-value) latente des placements pour la période visée est prise en compte dans l'état du résultat global.

Le coût moyen des placements du portefeuille représente la somme du coût moyen de chaque placement du portefeuille. Pour déterminer le coût moyen de chaque placement du portefeuille, le prix d'achat des placements acquis par un Fonds est ajouté au coût moyen du placement juste avant l'achat. Le coût moyen d'un placement du portefeuille est réduit par le nombre d'actions vendues multiplié par le coût moyen du placement au moment de la vente. Le coût moyen par action de chaque placement vendu est déterminé en divisant le coût moyen du placement du portefeuille par le nombre d'actions détenues juste avant la vente. Les coûts de transaction engagés lors des opérations du portefeuille sont exclus du coût moyen des placements et sont comptabilisés immédiatement en résultat net, puis présentés dans un poste de charge distinct dans les états financiers. Les profits et pertes réalisés lors de la vente de placements du portefeuille sont également calculés en fonction des coûts moyens des placements connexes, à l'exclusion des coûts de transaction.

La valeur liquidative par part d'un Fonds est calculée chaque jour qu'un Fonds peut être négocié à l'heure de clôture prévue de la négociation régulière à la Bourse TSX, ainsi qu'à la Bourse NEO dans le cas du FNB Actif titres à revenu fixe et approche fondamentale Evolve. La valeur liquidative par part d'un Fonds est calculée en divisant l'actif net du Fonds par le nombre de parts en circulation du Fonds. Les parts des Fonds sont émises et vendues sur une base continue, et il n'y a aucune limite sur le nombre de parts qui peuvent être émises. Dans le calcul de la valeur liquidative de chaque catégorie de parts des Fonds, les placements sont évalués en fonction des politiques approuvées par le conseil d'administration et le gestionnaire. Les titres de capitaux propres (y compris les actions privilégiées) cotés ou négociés à la Bourse sont évalués en fonction du dernier prix de vente ou au cours de clôture officiel de la Bourse ou du système sur lequel ils sont principalement négociés, lorsque le prix se situe à l'intérieur de la fourchette des écarts acheteur-vendeur. Dans les cas où le dernier prix négocié ne se situe pas à l'intérieur de la fourchette des écarts acheteur-vendeur, qui le gestionnaire détermine, sur la base de circonstances et de faits précis, le cours dans l'écart acheteur-vendeur qui est le plus représentatif de la juste valeur. Les contrats de devises sont évalués en fonction de la différence entre la valeur du contrat à la date d'évaluation et sa valeur à la date de passation.

Classement des parts rachetables

L'IAS 32, *Instruments financiers : Présentation*, exige que les titres des Fonds, qui sont considérés comme des instruments remboursables au gré du porteur, soient classés comme des passifs financiers ou des instruments de capitaux propres. En vertu des IFRS, les parts des Fonds assujetties à une obligation contractuelle pour l'émetteur de les racheter ou de les rembourser contre des espèces ou un autre actif financier sont classées comme des passifs financiers. Les parts en circulation des Fonds sont assujetties à l'obligation contractuelle, pour l'émetteur, de remettre des espèces ou un autre actif financier à la date de dissolution fixe d'un Fonds. Par conséquent, la responsabilité de rachat continu n'est pas la seule obligation contractuelle d'un Fonds. En outre, le rachat de parts à 95 % du cours de clôture que peut demander un porteur de parts constitue une valeur de rachat qui n'est pas fondée en grande partie sur la valeur liquidative des Fonds. Par conséquent, conformément aux exigences, les parts rachetables en circulation des Fonds sont classées comme des passifs financiers.

Notes afférentes aux états financiers (non audité)

Pour la période close le 30 juin 2018

(en dollars canadiens, sauf indication contraire)

Évaluation de la juste valeur

Les IFRS décrivent la juste valeur comme étant le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou le prix qui serait payé pour le transfert d'un passif dans le cadre d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation. Elles ont établi une hiérarchie à trois niveaux des données d'entrée à utiliser lors de l'évaluation de la juste valeur aux fins de la présentation de l'information. Les données d'entrée font largement référence aux hypothèses utilisées par les participants du marché pour l'évaluation de l'actif ou du passif, y compris des hypothèses sur les risques. Par exemple, le risque présenté par une technique d'évaluation particulière utilisée pour évaluer la juste valeur (comme un modèle d'évaluation) ou le risque associé aux données d'entrée de la technique d'évaluation.

Les données d'entrée peuvent être observables ou non observables. Les données d'entrée observables reflètent les hypothèses utilisées par les participants du marché dans l'évaluation de l'actif ou du passif. Les données d'entrée observables sont fondées sur les données du marché obtenues de sources indépendantes de l'entité qui présente l'information financière. Les données d'entrée non observables reflètent les propres hypothèses de l'entité qui présente l'information financière à l'égard des hypothèses qu'utiliseraient les participants du marché dans l'évaluation de l'actif ou du passif. Les données d'entrée non observables sont fondées sur les meilleurs renseignements disponibles dans les circonstances. La hiérarchie à trois niveaux des données d'entrée se résume comme suit :

Niveau 1 – Des cours (non ajustés) auxquels l'entité peut avoir accès à la date d'évaluation, sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques.

Niveau 2 – Des techniques d'évaluation dont la donnée d'entrée du plus bas niveau qui est importante pour l'évaluation de la juste valeur est observable directement ou indirectement (notamment les cours publiés de titres semblables, les taux d'intérêt, la fréquence des remboursements anticipés et le risque de crédit).

Niveau 3 – Des techniques d'évaluation dont la donnée d'entrée du plus bas niveau qui est importante pour l'évaluation de la juste valeur est non observable (notamment les hypothèses de chaque Fonds dans la détermination de la juste valeur des placements).

Les données d'entrée ou la méthodologie utilisées pour l'évaluation ne sont pas nécessairement une indication des risques associés à ces placements.

Les Fonds présentent l'information sur la hiérarchie des justes valeurs dans les notes afférentes aux états financiers propres aux Fonds.

Prêt de titres

Pour générer des rendements supplémentaires, le gestionnaire de chaque Fonds est autorisé à conclure des conventions de prêt de titres avec des emprunteurs jugés acceptables, conformément au *Règlement 81-102 sur les organismes de placement collectif* (« Règlement 81-102 »).

Dans le cadre d'une convention de prêt de titres, l'emprunteur doit verser au Fonds des frais négociés de prêts de titres et fournir un niveau de compensation au Fonds équivalent à la valeur des distributions reçues par l'emprunteur sur les titres empruntés. Par ailleurs, le Fonds doit recevoir une garantie financière acceptable, dont la valeur est supérieure à la valeur des titres prêtés. Bien que cette garantie financière soit réévaluée à la valeur de marché, le Fonds pourrait être exposé au risque de perte si l'emprunteur manque à ses obligations de retourner les titres empruntés et si la garantie financière ne suffit pas à reconstituer le portefeuille de titres prêtés. Les revenus gagnés sur les opérations de prêt de titres au cours de la période, le cas échéant, sont présentés à l'état du résultat global du Fonds.

Pour la période close le 30 juin 2018, le FNB Marijuana Evolve et le FNB Chaîne de blocs Evolve ont participé au programme de prêt de titres.



Notes afférentes aux états financiers (non audité)

Pour la période close le 30 juin 2018

(en dollars canadiens, sauf indication contraire)

Opérations et revenus de placement

Les opérations de placement sont comptabilisées à la date où les titres sont achetés ou vendus (date de transaction). Les profits et pertes réalisés et latents sont calculés au coût moyen. Le coût des placements représente le montant payé pour chaque titre, et ce coût est déterminé à l'aide de la méthode du coût moyen, à l'exception des commissions et des coûts de transaction. Les coûts de transaction, comme les frais de courtage et les frais de règlement engagés pour l'achat et la vente de titres, sont présentés à un poste distinct dans l'état du résultat global et ne font pas partie du coût des placements. Les revenus de dividendes sont comptabilisés à la date ex-dividende, avant déduction de toute retenue d'impôt étranger. Les revenus d'intérêts aux fins de distribution présentés dans l'état du résultat global représentent le taux d'intérêt nominal reçu par les Fonds et comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

Conversion des devises

La monnaie fonctionnelle et de présentation des Fonds est le dollar canadien. Le dollar canadien est la monnaie du milieu économique principal dans lequel les Fonds évoluent. Les rendements des Fonds sont évalués en dollars canadiens, et la gestion de leur liquidité se fait dans la même monnaie. Par conséquent, le dollar canadien est considéré comme la monnaie qui représente le plus fidèlement les répercussions économiques des opérations, des conditions et des événements sous-jacents. Les devises étrangères, ainsi que les titres de placement et les autres actifs et passifs libellés dans une devise étrangère, sont converties en dollars canadiens à l'aide des taux de change en vigueur aux dates respectives de ces opérations. Les profits et pertes de change réalisés et latents sur les placements sont pris respectivement en compte, dans l'état du résultat global, comme une composante du profit net réalisé (de la perte nette réalisée) à la vente de placements et comme une composante de la variation de la plus-value (moins-value) latente des placements. Les profits ou pertes de change nets réalisés et latents découlant de la vente de devises, y compris les profits et les pertes sur les contrats de change à terme, les profits ou pertes de change comptabilisés entre la date de transaction et la date de règlement sur les opérations de placement, et la différence entre les montants de dividendes et de retenues d'impôts étrangers inscrits aux livres des Fonds, et l'équivalent en dollars canadiens des montants réellement reçus ou payés sont pris en compte, dans l'état du résultat global, en tant que profit net réalisé (perte nette réalisée) sur les contrats de change à terme et la conversion des devises, ou encore en tant que variation de la plus-value (moins-value) latente des contrats de change et de la conversion des devises.

Contrats de change à terme

Un contrat de change à terme (« contrat à terme ») comporte une obligation d'acheter ou de vendre une devise particulière à une date future, qui peut être tout nombre de jours fixe suivant la date de passation du contrat par les parties, à un prix désigné au moment de la passation du contrat. Ces contrats sont surtout négociés directement sur le marché interbancaire entre des cambistes (normalement d'importantes banques commerciales) et leurs clients. Un contrat à terme n'exige généralement pas de dépôt sur marge initial, et aucune commission n'est facturée pendant les négociations. Toutefois, si un Fonds est dans une position de perte non réalisée à l'égard d'un contrat à terme, il pourrait devoir donner une garantie financière (initiale ou supplémentaire) à la contrepartie.

La conclusion d'un contrat à terme peut comporter des risques : l'une ou l'autre des parties peut être dans l'incapacité de satisfaire les conditions du contrat, et des fluctuations imprévues de la valeur de la devise étrangère par rapport au dollar canadien peuvent avoir une incidence négative.

Un contrat à terme est évalué à la juste valeur du gain ou de la perte qui serait réalisée à une date d'évaluation si les positions étaient liquidées.

Contrats d'options

Les primes reçues à la souscription d'options sont comptabilisées dans l'état de la situation financière en tant que passif et réévaluées à leur juste valeur par la suite. Si une option vendue arrive à échéance sans avoir été levée, le Fonds réalise un profit correspondant au montant de la prime reçue. Lorsqu'une option vendue est liquidée, le Fonds réalise un profit ou une perte qui correspond à la différence entre le coût à la conclusion du contrat et la prime reçue.

Notes afférentes aux états financiers (non audité)

Pour la période close le 30 juin 2018

(en dollars canadiens, sauf indication contraire)

Trésorerie

La trésorerie, qui est présentée à sa juste valeur, est constituée de dépôts faits auprès d'une institution financière canadienne.

Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables liée à l'exploitation, par part

L'augmentation ou la diminution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables liée à l'exploitation, par part est calculée en divisant l'augmentation ou la diminution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables liée à l'exploitation par le nombre moyen pondéré de parts en circulation au cours de la période.

Estimations, hypothèses et jugements comptables importants

Lorsqu'elle prépare les états financiers du Fonds, la direction porte des jugements, procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants comptabilisés dans les états financiers et sur l'information présentée à l'égard des passifs éventuels. Toutefois, l'incertitude entourant ces hypothèses et ces estimations pourrait entraîner des résultats qui exigeraient une correction importante de la valeur comptable de l'actif ou du passif dans les périodes futures.

(i) Jugements

Voici les jugements dont l'incidence a été la plus importante sur les montants comptabilisés dans les états financiers, que la direction a portés dans le cadre de l'application des méthodes comptables du Fonds :

Évaluation en tant qu'entité d'investissement

Les entités qui satisfont à la définition d'une entité d'investissement dans en vertu de l'IFRS 10 doivent évaluer leurs filiales à la juste valeur par le biais du résultat net plutôt que de les consolider. Voici les critères qui définissent une entité d'investissement :

- Une entité qui assure la prestation de services d'investissement auprès d'un investisseur ou plus d'un investisseur et qui est rémunérée pour ces services;
- Une entité qui déclare à ses investisseurs qu'elle a pour objet d'investir des Fonds dans le seul but de réaliser des rendements sous forme de plus-values en capital, de revenus d'investissement ou les deux;
- Une entité qui évalue et apprécie la performance de la quasi-totalité de ses placements sur la base de la la juste valeur.

Le prospectus des Fonds décrit l'objectif de la prestation de services de gestion de placements aux investisseurs, qui comprend les placements dans des actions, des titres à revenu fixe, de même que dans des instruments privés et immobiliers, à des fins de production de rendements sous forme de revenus et de plus-values.

Les Fonds soumettent un rapport trimestriel de leurs activités aux investisseurs, ainsi que des rapports de gestion internes à l'intention de leur direction. Ces rapports sont fondés sur la juste valeur des placements. Tous les placements sont présentés à la juste valeur dans les états financiers des Fonds, dans la mesure permise par les IFRS. Les Fonds ont une stratégie de sortie clairement documentée pour tous leurs placements.

En outre, le gestionnaire de Fonds a conclu que les Fonds répondent aux caractéristiques supplémentaires d'une entité d'investissement, car ils ont plus d'un placement et plus d'un investisseur, les placements sont en grande partie des actions et des titres semblables, et leurs investisseurs ne sont pas des parties liées.

Ces conclusions seront réévaluées annuellement dans l'éventualité où les critères ou les caractéristiques changeraient.



Notes afférentes aux états financiers (non audité)

Pour la période close le 30 juin 2018

(en dollars canadiens, sauf indication contraire)

3. RISQUES LIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

Les activités des Fonds peuvent exposer ceux-ci à divers risques financiers liés aux instruments financiers, y compris le risque de marché (le risque de change, le risque de taux d'intérêt et le risque lié au cours du marché), le risque de concentration, le risque de crédit et le risque de liquidité. Le gestionnaire cherche à minimiser les effets négatifs potentiels de ces risques sur le rendement des Fonds en embauchant des gestionnaires de portefeuille professionnels et d'expérience, en surveillant au quotidien les événements des marchés et la position des Fonds, en diversifiant le portefeuille de placements dans les limites de l'objectif de placement et à l'occasion, le cas échéant, en utilisant des contrats de change à terme pour couvrir certaines expositions aux risques.

Les renseignements détaillés sur l'exposition de chacun des Fonds aux risques liés aux instruments financiers peuvent être consultés dans les notes afférentes aux états financiers propres au Fonds, le cas échéant.

Risque de concentration

La concentration indique la sensibilité relative du rendement du fonds aux événements ayant une incidence sur une industrie ou une région particulière. Les concentrations de risque surviennent lorsqu'un certain nombre d'instruments financiers ou de contrats sont conclus avec la même contrepartie, ou encore lorsqu'un certain nombre de contreparties se livrent à des activités commerciales semblables ou à des activités dans la même région, ou possèdent des caractéristiques économiques semblables, de sorte que leur capacité à répondre à leurs obligations contractuelles serait touchée de la même façon par des changements économiques, politiques ou d'autres conditions.

Risque lié au cours du marché

Le risque lié au cours du marché est le risque que la juste valeur des flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctue par suite des variations des cours du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt ou du risque de change), que ces variations soient causées par des facteurs particuliers à un placement individuel ou à son émetteur, ou encore par l'ensemble des facteurs ayant une incidence sur tous les instruments négociés sur un marché ou un segment du marché. Tous les titres présentent un risque de perte en capital. Le gestionnaire atténue ce risque au moyen de stratégies de placement qui visent à minimiser l'écart de suivi des Fonds par rapport aux indices de marché à l'intérieur des paramètres de la stratégie de placement. Le risque maximal lié à un instrument financier correspond à sa juste valeur. Les actions et les titres de créance des Fonds sont assujettis à d'autres risques de marché, qui découlent des incertitudes concernant les cours futurs des instruments.

Risque de change

Le risque de change est attribuable aux instruments financiers libellés en devises étrangères. Les Fonds sont exposés au risque que la valeur des titres libellés en devises étrangères varie en raison de la fluctuation des taux de change. Lorsque la valeur du dollar canadien diminue par rapport à une devise étrangère, alors la valeur des placements libellés dans cette devise augmente. Lorsque la valeur du dollar canadien augmente, la valeur du placement étranger diminue.

Au cours de la période de présentation de l'information financière, les Fonds ont détenu des titres libellés en devises étrangères, principalement des instruments de capitaux propres. Les autres actifs financiers (y compris les intérêts et dividendes à recevoir et les montants à recevoir pour les placements vendus) et passifs financiers (y compris les montants à payer pour les placements achetés) qui sont libellés en devises étrangères n'exposent pas les Fonds à un risque de change important. Le risque de change des Fonds peut être réduit à l'aide de contrats à terme.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la valeur au marché des instruments financiers portant intérêt des Fonds varie en raison de la fluctuation des taux d'intérêt sur le marché.

Notes afférentes aux états financiers (non audité)

Pour la période close le 30 juin 2018

(en dollars canadiens, sauf indication contraire)

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est la possibilité que les placements d'un Fonds ne puissent être convertis facilement en espèces lorsque nécessaire. Il est probable que le gestionnaire des Fonds conservera suffisamment de liquidités pour couvrir les dépenses et le rachat de parts, en investissant principalement dans des titres liquides. Toutefois, une forte demande de rachat de parts non prévue pourrait obliger le gestionnaire à vendre des placements à un moment qui n'est pas optimal, afin de répondre à ces demandes de rachat. Dans le but de gérer la liquidité globale des Fonds et de permettre aux Fonds de respecter leurs obligations, les actifs du Fonds sont investis principalement dans des titres qui sont négociés sur des marchés actifs et qui, selon l'avis du gestionnaire, peuvent être vendus facilement dans des circonstances normales par le biais de services du marché. En outre, le gestionnaire conserve de la trésorerie et des équivalents de trésorerie suffisants pour le financement des rachats au comptant anticipés.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une contrepartie d'un instrument financier manque à une obligation ou à un engagement qu'elle a conclu avec les Fonds. Pour faciliter la gestion du risque de crédit des Fonds, le gestionnaire surveille de près la solvabilité et la solidité opérationnelle des contreparties qui exécutent des opérations pour le compte des Fonds. De façon générale, plus la note de crédit d'un titre est élevée, plus la probabilité qu'un émetteur manque à ses obligations est faible.

Les notes de crédit des actions privilégiées sont obtenues de Dominion Bond Rating Services et de Standard & Poor's. Les actions privilégiées assorties d'une note de crédit de P1 sont de qualité supérieure et sont appuyées par des entités dont les résultats et le bilan sont solides. P2 est une note de crédit de qualité satisfaisante. Les dividendes et le principal sont relativement bien protégés, mais les résultats, le bilan et les ratios de couverture ne sont pas aussi solides que ceux des sociétés dont la note est de P1. P3 est une note de crédit de qualité adéquate. Bien que la protection des dividendes et du principal soit toujours acceptable, l'entité émettrice est plus susceptible de subir l'incidence de conditions financières et économiques défavorables, et il peut exister d'autres conditions défavorables ayant pour effet de réduire la protection du crédit.

Les notes de crédit des titres à revenu fixe proviennent de Standard & Poor's. Une obligation dont la note est « BB » est moins exposée à un défaut de paiement que d'autres émissions spéculatives. Toutefois, elle est toujours soumise à des incertitudes importantes ou à une exposition à des conditions commerciales, financières ou économiques défavorables qui pourraient faire en sorte que le débiteur ne soit pas en mesure de respecter ses engagements financiers à l'égard de l'obligation. Une obligation dont la note est « B » est plus exposée à un défaut de paiement que les obligations notées « BB », mais le débiteur a actuellement la capacité de respecter ses engagements financiers à l'égard de l'obligation. Toutefois, des conditions commerciales, financières ou économiques défavorables vont probablement avoir une incidence négative sur la capacité ou la volonté du débiteur à respecter ses engagements financiers à l'égard de l'obligation. Une obligation dont la note est « CCC » est exposée à l'heure actuelle à un défaut de paiement, et elle dépend de conditions commerciales, financières ou économiques favorables pour faire en sorte que le débiteur soit en mesure de respecter ses engagements financiers à l'égard de l'obligation. Dans le cas de conditions commerciales, financières ou économiques défavorables, il n'est pas probable que le débiteur ait la capacité de respecter ses engagements financiers à l'égard de l'obligation.

Compensation des instruments financiers

Le risque de perte lié au risque de crédit des contreparties de chaque Fonds sur les opérations de gré à gré sur produits dérivés est généralement limité au total du profit non réalisé compensé par toute garantie financière détenue par le Fonds. Le gestionnaire tente d'atténuer le risque associé aux contreparties en concluant seulement des accords avec des contreparties qui, à son avis, ont les ressources financières pour respecter leurs obligations et en surveillant la stabilité financière de ces contreparties. Aux fins de la présentation de l'information financière, les actifs et passifs financiers sont compensés lorsqu'il existe un droit juridiquement exécutoire d'opérer une compensation sur les montants comptabilisés et qu'il y a une intention de régler sur la base du solde net ou de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément. Le gestionnaire conclut divers contrats-cadres de compensation ou contrats semblables qui ne répondent pas aux critères de compensation à l'état de la situation financière.

Afin de mieux définir les droits contractuels et de négocier des droits qui aideront un Fonds à atténuer le risque de contrepartie, le gestionnaire peut conclure un contrat-cadre de l'International Swaps and Derivatives Association, Inc. (« contrat-cadre ISDA ») ou un contrat semblable avec ses contreparties.

**Notes afférentes aux états financiers (non audité)**

Pour la période close le 30 juin 2018

(en dollars canadiens, sauf indication contraire)

4. OPÉRATIONS ENTRE PARTIES LIÉES**Frais d'administration**

Comme le montre le tableau ci-après, chaque Fonds ci-dessous versera des frais d'administration au gestionnaire en fonction de la valeur liquidative moyenne quotidienne des parts des Fonds, afin de couvrir les dépenses engagées au cours de l'exploitation des Fonds au quotidien. Les frais précisés ci-dessous sont les mêmes pour toutes les catégories du Fonds, le cas échéant. Les frais d'administration, plus les taxes applicables, sont cumulés quotidiennement et payés mensuellement à terme échu. Les frais d'administration sont les mêmes pour toutes les catégories du Fonds.

Nom du fonds	Frais d'administration (taux annuel)
FNB Actif actions privilégiées canadiennes Evolve	0,15 % de la valeur liquidative
FNB Actif titres à revenu fixe et approche fondamentale Evolve	0,15 % de la valeur liquidative
FNB Actif obligations à duration courte Evolve	0,15 % de la valeur liquidative
FNB Actif actions américaines et approche fondamentale Evolve	0,15 % de la valeur liquidative
FNB indiciel innovation automobile Evolve	0,15 % de la valeur liquidative
FNB Chaîne de blocs Evolve	0,25 % de la valeur liquidative
FNB indiciel cybersécurité Evolve	0,15 % de la valeur liquidative
FNB Rendement amélioré de sociétés mondiales de soins de santé Evolve	0,15 % de la valeur liquidative
FNB indiciel innovation Evolve	0,15 % de la valeur liquidative
FNB Marijuana Evolve	0,25 % de la valeur liquidative
FNB indiciel mixité nord-américaine Evolve	0,15 % de la valeur liquidative
FNB Rendement amélioré de banques américaines Evolve	0,15 % de la valeur liquidative
Sphere FTSE Canada Sustainable Yield Index ETF	0,15 % de la valeur liquidative
Sphere FTSE Europe Sustainable Yield Index ETF	0,15 % de la valeur liquidative
Sphere FTSE Emerging Markets Sustainable Yield Index ETF	0,25 % de la valeur liquidative

Avant l'acquisition du 12 janvier 2018, le Sphere FTSE Canada Sustainable Yield Index ETF, le Sphere FTSE Emerging Markets Sustainable Yield Index ETF et le Sphere FTSE Europe Sustainable Yield Index ETF payaient pour tous leurs frais d'exploitation.

À moins d'être renoncés ou remboursés par le gestionnaire ou un membre du même groupe que celui-ci, et sous réserve de la conformité au Règlement 81-102, y compris, mais sans s'y limiter, les frais d'administration, les honoraires à payer au dépositaire, à l'agent de registre et de transfert, à l'administrateur de Fonds, aux auditeurs et à d'autres prestataires de services retenus par le gestionnaire, les frais liés à la mise en œuvre et à l'exploitation continue du CEI, les frais de courtage et commissions, les coûts liés à l'impression et à la distribution des documents que les autorités réglementaires des valeurs mobilières exigent d'envoyer ou de livrer aux acheteurs de parts du Fonds, les honoraires en vertu d'un instrument dérivé utilisé par le Fonds, le coût lié à la conformité aux exigences gouvernementales ou réglementaires introduites après la création du Fonds applicable, les frais extraordinaires, la TPS/TVH sur ces frais et les impôts sur le revenu, retenues d'impôt à la source ou autres taxes. Ces frais comprennent également les frais découlant de toute action, poursuite ou autre instance à l'égard de laquelle le gestionnaire, le dépositaire, le CEI ou leurs administrateurs, dirigeants, employés, consultants ou agents respectifs ont droit à une indemnisation de la part d'un Fonds.

Notes afférentes aux états financiers (non audité)

Pour la période close le 30 juin 2018

(en dollars canadiens, sauf indication contraire)

À la suite de l'acquisition du 12 janvier 2018, l'application de frais d'administration fixes se solde, sur certains frais d'exploitation, par un plafond de 0,15 % de la valeur liquidative pour le Sphere FTSE Canada Sustainable Yield Index ETF et le Sphere FTSE Europe Sustainable Yield Index ETF, ainsi qu'un plafond de 0,25 % de la valeur liquidative pour le Sphere FTSE Emerging Markets Sustainable Yield Index ETF.

Frais de gestion

Chaque Fonds verse au gestionnaire les frais de gestion indiqués dans le tableau ci-après en fonction de la valeur liquidative moyenne quotidienne des parts du Fonds. Les frais de gestion sont les mêmes pour toutes les catégories du Fonds. Le gestionnaire, à titre de gestionnaire de chaque Fonds, gère les affaires quotidiennes des Fonds, y compris la négociation d'ententes contractuelles avec des prestataires de services et la préparation de rapports à l'intention des porteurs de parts et des autorités réglementaires en valeurs mobilières. Les frais de gestion, plus les taxes applicables, sont cumulés quotidiennement et payés mensuellement à terme échu. Le gestionnaire peut, à l'occasion et à son gré renoncer à la totalité ou à une partie des frais de gestion imposés à tout moment. L'état de la situation financière présente les charges à payer au gestionnaire et à recevoir concernant les frais renoncés par le gestionnaire.

Nom du fonds	Frais de gestion (taux annuel)
FNB Actif actions privilégiées canadiennes Evolve	0,65 % de la valeur liquidative
FNB Actif titres à revenu fixe et approche fondamentale Evolve	0,45 % de la valeur liquidative
FNB Actif obligations à duration courte Evolve	0,70 % de la valeur liquidative
FNB Actif actions américaines et approche fondamentale Evolve	0,70 % de la valeur liquidative
FNB indiciel innovation automobile Evolve	0,40 % de la valeur liquidative
FNB Chaîne de blocs Evolve	0,75 % de la valeur liquidative
FNB indiciel cybersécurité Evolve	0,40 % de la valeur liquidative
FNB Rendement amélioré de sociétés mondiales de soins de santé Evolve	0,45 % de la valeur liquidative
FNB indiciel innovation Evolve	0,40 % de la valeur liquidative
FNB Marijuana Evolve	0,75 % de la valeur liquidative
FNB indiciel mixité nord-américaine Evolve	0,40 % de la valeur liquidative
FNB Rendement amélioré de banques américaines Evolve	0,45 % de la valeur liquidative
Sphere FTSE Canada Sustainable Yield Index ETF	0,45 % de la valeur liquidative
Sphere FTSE Emerging Markets Sustainable Yield Index ETF	0,54 % de la valeur liquidative
Sphere FTSE Europe Sustainable Yield Index ETF	0,50 % de la valeur liquidative

Remarques :

1. Les frais de gestion excluent la TPS ou la TVH applicable.
2. Les frais de gestion du Sphere FTSE Canada Sustainable Yield Index ETF ont été réduits le 15 janvier 2018, pour les faire passer de 0,54 % à 0,45 % de la valeur liquidative, à la suite du changement de gestionnaire de Sphere Investments Inc. à Evolve Funds Group Inc.
3. Les frais de gestion du Sphere FTSE Europe Sustainable Yield Index ETF ont été réduits le 15 janvier 2018, pour les faire passer de 0,54 % à 0,50 % de la valeur liquidative, à la suite du changement de gestionnaire de Sphere Investments Inc. à Evolve Funds Group Inc.

**Notes afférentes aux états financiers (non audité)**

Pour la période close le 30 juin 2018

(en dollars canadiens, sauf indication contraire)

Le gestionnaire peut, à son gré, accepter de facturer des frais de gestion réduits par rapport aux frais de gestion qu'il serait autrement en droit de recevoir du Fonds, à condition qu'un montant égal à la différence entre les frais de gestion autrement facturables et les frais de gestion réduits soit distribué de temps à autre par le Fonds aux porteurs de parts applicables à titre de distribution de frais de gestion.

Les charges à payer par le gestionnaire ou un membre du même groupe que celui-ci comprennent les frais d'établissement initiaux de chaque Fonds, de même que les coûts de la préparation et du dépôt du prospectus provisoire et du prospectus initial.

5. PARTS RACHETABLES

Le tableau ci-après présente les cours du marché par part à la TSX au 30 juin 2018 :

Nom du fonds	Symbole boursier à la TSX	Cours du marché au 30 juin 2018
FNB Actif actions privilégiées canadiennes Evolve (non couvert)	DIVS	20,64
FNB Actif obligations à duration courte Evolve (couvert)	TIME	19,15
FNB Actif obligations à duration courte Evolve (non couvert)	TIME.B	20,34
FNB Actif actions américaines et approche fondamentale Evolve (couvert)	CAPS	22,04
FNB Actif actions américaines et approche fondamentale Evolve (non couvert)	CAPS.B	23,44
FNB indiciel innovation automobile Evolve (couvert)	CARS	20,51
FNB indiciel innovation automobile Evolve (non couvert)	CARS.B	21,70
FNB indiciel innovation automobile Evolve (en dollars américains, non couvert)	CARS.U	24,63
FNB Chaîne de blocs Evolve (non couvert)	LINK	14,93
FNB indiciel cybersécurité Evolve (couvert)	CYBR	24,64
FNB indiciel cybersécurité Evolve (non couvert)	CYBR.B	26,61
FNB Rendement amélioré de sociétés mondiales de soins de santé Evolve (couvert)	LIFE	18,27
FNB Rendement amélioré de sociétés mondiales de soins de santé Evolve (non couvert)	LIFE.B	19,82
FNB indiciel innovation Evolve (couvert)	EDGE	20,41
FNB Marijuana Evolve (non couvert)	SEED	16,85
FNB indiciel mixité nord-américaine Evolve (couvert)	HERS	21,24
FNB indiciel mixité nord-américaine Evolve (non couvert)	HERS.B	22,49
FNB Rendement amélioré de banques américaines Evolve (couvert)	CALL	20,45
FNB Rendement amélioré de banques américaines Evolve (non couvert)	CALL.B	21,66
Sphere FTSE Canada Sustainable Yield Index ETF (non couvert)	SHC	12,11
Sphere FTSE Emerging Markets Sustainable Yield Index ETF (couvert)	SHZ	11,00
Sphere FTSE Europe Sustainable Yield Index ETF (couvert)	SHE	10,33

Le tableau ci-après présente les cours du marché par part à la NEO au 30 juin 2018 :

Nom du fonds	Symbole boursier à la NEO	Cours du marché au 30 juin 2018
FNB Actif titres à revenu fixe et approche fondamentale Evolve (non couvert)	FIXD	19,83

Notes afférentes aux états financiers (non audité)

Pour la période close le 30 juin 2018

(en dollars canadiens, sauf indication contraire)

Le gestionnaire est autorisé, pour chacun des Fonds, à émettre un nombre illimité de parts rachetables, transférables, dont chacune représente une participation indivise égale dans l'actif net du Fonds. Les parts des Fonds sont libellées en dollars canadiens.

Toutes les parts d'un Fonds ont des droits et des privilèges égaux. Chaque part entière donne droit à un vote à toutes les assemblées des porteurs de parts, et ceux-ci ont le droit de participer à parts égales à toutes les distributions effectuées par un Fonds aux porteurs de parts, à l'exception des distributions de frais de gestion, y compris les distributions de revenu net et de gains en capital nets réalisés, ainsi que les distributions faites à la dissolution du Fonds. Une distribution spéciale payable en parts d'un Fonds augmentera le coût de base rajusté total des parts d'un porteur de parts. Immédiatement après le versement de cette distribution spéciale en parts, le nombre de parts en circulation de ce Fonds sera automatiquement consolidé, afin que le nombre de parts détenues par chaque porteur de parts après cette distribution soit égal au nombre de parts détenues par ce porteur de parts immédiatement avant cette distribution, sauf dans le cas d'un porteur de parts non résident, dans la mesure où une retenue d'impôt est exigée à l'égard de la distribution. Les distributions de gains en capital sont réinvesties automatiquement en parts supplémentaires du Fonds, et elles sont consolidées immédiatement afin que la valeur liquidative par part demeure inchangée. Seules des parts entièrement libérées et non susceptibles d'appel subséquent seront émises.

Tout jour de Bourse, les porteurs de parts peuvent échanger le nombre prescrit de parts (ou un multiple entier de ce nombre) contre des paniers de titres ou des espèces. Tout jour de Bourse, les porteurs de parts peuvent faire racheter des parts d'un Fonds contre des espèces à un prix de rachat par part égal à 95 % du cours de clôture des parts applicables à la TSX ou à la NEO (la Bourse applicable où les parts du Fonds faisant l'objet du rachat sont négociées) à la date de prise d'effet du rachat, sous réserve d'un prix de rachat par part maximal égal à la valeur liquidative par part à la date de prise d'effet du rachat. Un droit de rachat des parts d'un Fonds peut être suspendu avec l'approbation des Autorités canadiennes en valeurs mobilières.

Les opérations en parts de chaque Fonds sont présentées dans les notes afférentes aux états financiers propres au Fonds. La contrepartie de l'achat de parts à l'établissement d'un Fonds comporte généralement une contribution en nature d'un portefeuille de titres de participation, qui constitue un échantillon du portefeuille représentatif des titres inclus dans l'indice sous-jacent du Fonds et une somme en espèces. Les investisseurs qui achètent et font racheter des parts d'établissement d'un Fonds pourraient avoir à assumer des frais d'opération d'achat et des frais d'opération de rachat afin de compenser les coûts de transfert et les autres coûts liés à l'émission et au rachat de parts d'établissement de Fonds.

Les parts émises et en circulation sont considérées comme du capital des Fonds. Les Fonds ne sont soumis à aucune réglementation externe en matière de capital ni à aucune restriction légale quant à l'émission, au rachat ou à la revente d'actions rachetables, au-delà des restrictions énoncées dans le prospectus des Fonds. Le capital reçu par un Fonds est géré de manière à ce qu'il atteigne ses objectifs de placement, tout en maintenant des liquidités suffisantes pour répondre aux rachats demandés par les porteurs de parts.

6. IMPÔTS SUR LE REVENU

Les fonds, à l'exception du FNB Actif actions américaines et approche fondamentale Evolve, du FNB Actif obligations à durée courte Evolve et du FNB Rendement amélioré de sociétés mondiales de soins de santé Evolve, sont ou seront admissibles en tant que fiducies de fonds commun de placement, en vertu des dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) (la « Loi »). Au 30 juin 2018 et au 31 décembre 2017, le FNB Actif actions américaines et approche fondamentale Evolve, le FNB Actif obligations à durée courte Evolve et le FNB Rendement amélioré de sociétés mondiales de soins de santé Evolve sont réputés être des institutions financières au sens de la Loi et sont donc assujettis aux règlements de réévaluation à la valeur de marché en ce qui a trait à leurs placements qui répondent à la définition de « biens réévalués à la valeur du marché » en vertu de la Loi. Par conséquent, tous les gains et pertes réalisés et les variations des gains et des pertes latents, à l'égard des biens réévalués à la valeur du marché, sont imposés annuellement à titre de revenu.

Les pertes en capital et les pertes autres qu'en capital disponibles dans les Fonds sont présentées dans les notes des aux états financiers propres au Fonds, le cas échéant. Les pertes en capital peuvent être reportées indéfiniment et utilisées pour réduire les gains en capital réalisés futurs. Les pertes autres qu'en capital peuvent être utilisées pour réduire le revenu net et les gains en capital futurs pendant une période allant jusqu'à vingt ans. Certains pays peuvent imposer aux Fonds des retenues d'impôt à la source sur les revenus de placement et les gains en capital. Ces revenus et gains en capital sont comptabilisés au montant brut, et les retenues d'impôt connexes sont présentées comme une charge distincte à l'état du résultat global.

De temps à autre, les distributions par les Fonds excéderont le revenu net de placement et les gains en capital imposables réalisés par les Fonds. Dans la mesure où l'excédent n'est pas désigné par les Fonds comme un revenu aux fins de l'impôt canadien et imposable aux porteurs de parts rachetables, cette distribution excédentaire est un remboursement de capital et n'est pas imposable immédiatement aux porteurs de parts.